

Leçon 6 : Les élections municipales



QUESTIONS GUIDES

❶ Comment sont choisi.e.s les conseiller.ère.s municipaux.ales?

❷ Comment les électeur.rice.s décident-iels pour qui voter?

❸ Pourquoi devrions-nous faire des recherches sur les candidat.e.s avant de voter?

APERÇU

Une élection est l'occasion de mettre en lumière différents idéaux politiques, où des personnes souhaitant accéder à la tête d'un gouvernement font campagne afin d'obtenir le soutien des électeur.rice.s et éventuellement leur vote.

Dans cette leçon, les élèves se renseigneront sur les élections municipales en Nouvelle-Écosse et sur les différentes campagnes électorales ayant lieu dans leur communauté. Les élèves feront des recherches sur les candidat.e.s et examineront les facteurs qui pourraient influencer leur(s) choix de vote. Par la suite, les élèves partageront leurs recherches avec le reste de la classe. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves réfléchiront au processus de recherche et évalueront les différents critères qu'ils peuvent utiliser pour prendre leur(s) décision(s) au moment du vote.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- établir des objectifs d'apprentissage pour le programme Vote étudiant;
- expliquer comment le conseil municipal est élu;
- poser des questions, rechercher des informations et faire une analyse critique des candidat.e.s;
- comparer les réponses données par les différent.e.s candidat.e.s à un même enjeu;
- analyser pourquoi il est important de faire des recherches sur les candidat.e.s avant de voter.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez adapter et combiner les activités selon les besoins de vos élèves.
- Vous pouvez vous concentrer uniquement sur la course à la mairie.

Matériel

- Diaporama 6;
- L'Activité 6.1 et le Document 6.2 en format papier ou numérique.
- Remarques : Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

1. Présentez les prochaines élections municipales et le programme Vote étudiant.
 - Les élections municipales en Nouvelle-Écosse ont lieu tous les quatre ans, le troisième samedi d'octobre.
 - Les prochaines élections municipales auront lieu le samedi 19 octobre 2024.
 - Partout dans la province, les électeur.ice.s éliront des personnes pour siéger à leur conseil municipal, ainsi qu'à leur conseil scolaire.
 - Le programme Vote étudiant permet aux élèves de l'école élémentaire et du secondaire de s'informer sur le processus électoral et de voter dans le cadre d'une élection qui se tient en parallèle à l'élection officielle.

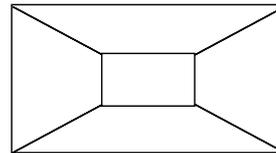
Demandez aux élèves de discuter de ce qu'ils veulent apprendre du programme Vote étudiant. Établissez avec eux une liste des objectifs que les élèves aimeraient atteindre avant le Jour du Vote étudiant et affichez cette liste dans la classe tout au long du programme.

Activités

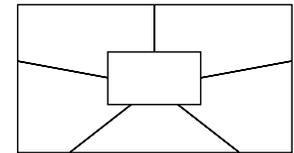
1. À l'aide de la stratégie d'apprentissage décrite ci-dessous, demandez aux élèves de répondre à la question suivante : Quelles sont les qualités ou les compétences que doit posséder un.e représentant.e élu.e?

Cette stratégie d'apprentissage permet aux élèves de réfléchir individuellement, de noter et de partager leurs idées en groupe, puis de parvenir à un consensus.

- a) Divisez les élèves en quatre ou cinq et fournissez à chaque groupe une grande feuille de papier divisée en sections (une pour chaque élève et un bloc central pour la liste finale du groupe).



groupe de quatre personnes



groupe de cinq personnes

- b) Demandez aux élèves de répondre individuellement à la question dans l'espace qui leur est alloué. Donnez à chaque élève le temps de partager ses réponses avec le reste de son groupe, et ce, sans discuter ni débattre avec les autres élèves.
- c) Ensuite, demandez à chaque groupe de décider, collectivement, des cinq qualités ou compétences les plus importantes et de les inscrire au centre du napperon. Il est important que tous.les membres du groupe soient d'accord sur les cinq éléments.
- d) Enfin, demandez à chaque groupe de partager sa liste avec le reste de la classe et de l'expliquer, au besoin.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Cette stratégie d'apprentissage peut être réalisée à l'aide de Google Docs, plutôt que sur papier, ou en utilisant le protocole de discussion *Penser, jumeler, partager*.

2. Examinez la façon dont se déroulent les élections des gouvernements municipaux en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez utiliser le Diaporama 6 comme point de départ et ajouter des informations spécifiques sur les courses électorales où vous vivez (le nom et le nombre de postes).

POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Assurez-vous que les élèves comprennent clairement la différence entre les membres du conseil municipal élus au suffrage universel et ceux élus par circonscription. Expliquez également le nombre de candidats pour lesquels ils peuvent voter dans chaque scrutin.

3. Identifiez les candidat.e.s qui se présentent aux élections dans leur district/quartier. Montrez aux élèves où ils peuvent trouver ces informations en visitant le site Web de votre municipalité.

4. Sur un tableau, écrivez la question suivante :
Comment devrions-nous décider pour qui voter?

Pour aider les élèves à répondre à cette question, utiliser les questions guides suivantes :

- Pourquoi les candidat.e.s souhaitent faire partie du conseil municipal?
 - Est-ce que ces personnes pourraient être de bon.ne.s chef.fe.s ou de bon.ne.s membres du conseil?
 - Quels sont les enjeux de notre communauté qui vous tiennent à cœur? Sont-ils également importants pour les candidat.e.s?
 - Quelles idées ou quels objectifs les candidat.e.s ont-ils pour notre communauté?
5. Divisez les élèves en paires ou en petits groupes pour faire des recherches sur les candidat.e.s qui se présentent aux élections.

Créez ensemble un plan de recherche ou une liste d'éléments à vérifier pour élaborer les profils des candidat.e.s et déterminez comment l'information sera présentée (p. ex. : affiche, diaporama, vidéo, profil Instagram fictif).

Exemple de profil :

- Nom et photo;
- Raison de la candidature (pourquoi cette personne veut-elle le poste?);
- Informations personnelles (p. ex. : éducation, carrière, réalisations);
- Priorités (quelles sont les causes les plus importantes pour la.le candidat.e?);
- Objectifs, idées ou propositions (que veut accomplir cette personne?).

Passez en revue les différentes façons de recueillir des informations sur les candidat.e.s (sites Web et pages de médias sociaux des candidat.e.s, recherches sur Internet, médias d'information, débats ou assemblées publiques des candidat.e.s, discussions avec la famille et les ami.e.s). Les élèves peuvent même contacter directement les candidat.e.s et leur poser des questions.

6. Demandez à chaque groupe de partager le profil de son candidat.e avec le reste de la classe par le biais d'une présentation orale ou d'une exposition. Les élèves peuvent prendre des notes sur tous.les les candidat.e.s à l'aide de l'Activité 6.1.

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de compléter l'Activité 6.3 ou de rédiger une réflexion sur une ou plusieurs des questions suivantes :

- Pourquoi devrions-nous faire des recherches sur les candidat.e.s avant de voter?
- Quels sont, selon vous, les facteurs les plus importants pour choisir un.e candidat.e?
- Analysez les différents points de vue des candidat.e.s sur une question particulière. Avec qui êtes-vous d'accord et pourquoi? Pourquoi existe-t-il des points de vue différents?

Pour aller plus loin

Vous pouvez également inviter les candidat.e.s à visiter votre classe/école ou organiser un débat entre candidat.e.s (Document 6.2). Une autre possibilité serait d'utiliser le site Internet des candidat.e.s ou des reportages pour trouver les réponses aux questions des élèves. Vous pouvez attribuer un.e candidat.e à chaque groupe d'élèves et leur demander de partager leur travail avec le reste de la classe.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	Est-ce que les élèves sont capables de déterminer des objectifs d'apprentissage pour le programme Vote étudiant?
Activités	<p>Est-ce que les élèves peuvent dresser une liste des qualités ou compétences qu'ils aimeraient trouver chez leurs représentant.e.s élu.e.s? Les élèves peuvent-ils s'entendre sur ces principales compétences/qualités?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent identifier leurs différentes motivations lorsqu'ils décident pour qui voter?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent identifier ce qui est important pour elleux ou pour leur communauté afin de les aider à orienter leurs recherches?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent élaborer un plan de recherche pour soutenir leur enquête?</p> <p>Est-ce que les élèves présentent des informations exactes et pertinentes?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent faire le point sur leur apprentissage et déterminer ce qu'ils pourraient faire différemment à l'avenir?</p>
Consolidation des acquis	<p>Est-ce que les élèves réalisent que la recherche peut faciliter la prise de décision?</p> <p>Est-ce que les élèves comprennent les différentes motivations qui influencent leur décision lors du vote?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passez en revue le concept de <i>représentant.e élu.e</i> avec les vidéos de CIVIX (« Représentants élus » ou « Les ordres de gouvernement »). • Définissez les mots clés au préalable. • Proposez aux élèves de travailler en petits groupes et, si vous le souhaitez, répartissez-les par niveau. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves peuvent renforcer leurs connaissances en comparant les élections municipales aux élections provinciales ou fédérales. Encouragez-les à prendre note des points communs et des différences. Ils peuvent également comparer les élections municipales à celles d'autres pays.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Permettez aux élèves de comparer les systèmes électoraux et surtout les postes de chefferie au niveau municipal avec ceux de leur pays d'origine et dans leur langue maternelle. • Définissez les mots clés au préalable.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluez la présence ou l'absence de diversité parmi les candidat.e.s de votre circonscription et discutez de l'importance de la présence de diversité en politique.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il n'est pas possible de travailler en petits groupes dans la salle de classe, vous pouvez utiliser Google Docs pour encourager les échanges et les discussions entre les élèves. • Prévoyez des moyens adaptés à la mobilité pour toutes les activités qui nécessitent des déplacements. • Organisez des périodes de questions-réponses virtuelles avec les candidat.e.s à la place des débats en personne.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les conseils municipaux sont composés d'élu.e.s locaux.ales. Ils sont composés d'un.e chef.fe de conseil, appelé.e **maire.sse** ou **préfet.ète**, et de plusieurs conseiller.ère.s, collectivement appelé.e.s **membres du conseil**. Les conseils municipaux prennent des décisions ensemble pour répondre aux besoins actuels et futurs de leur communauté.

Les élections municipales en Nouvelle-Écosse doivent avoir lieu tous les quatre ans, le troisième samedi d'octobre. Les prochaines élections municipales auront lieu le samedi 19 octobre 2024.

Un **système électoral** (ou système de vote) est la manière dont nous élisons nos représentant.e.s. Le système de vote comprend des règles fixes sur la manière dont les préférences sont enregistrées et la méthode utilisée pour déterminer quel.le candidat.e l'emporte. Il existe de nombreux systèmes électoraux différents dans le monde.

Les municipalités de la Nouvelle-Écosse utilisent un système appelé **scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT)**. Pour être élu.e, un.e candidat.e doit obtenir le plus grand nombre de voix.

Les maire.sse.s sont élu.e.s au suffrage universel (par tous les électeur.rice.s éligibles de la municipalité), tandis que les préfet.ète.s sont choisis parmi et par les conseiller.ère.s nouvellement élu.e.s après l'élection. Les conseiller.ère.s peuvent être élu.e.s au suffrage universel ou selon un système de district ou de quartier, dans lequel la municipalité est divisée en zones géographiques plus petites où les citoyen.ne.s de celles-ci votent pour leurs propres représentant.e.s. Certaines municipalités utilisent une combinaison de systèmes de district et d'élection générale.

Il existe deux types d'élections municipales en Nouvelle-Écosse : les élections uninominales et les élections plurinominales. Dans les **élections uninominales**, un.e seul.e candidat.e est élu.e, comme dans le cas d'une course à la mairie ou d'une course au conseil où une seule personne est sélectionnée pour représenter un district ou un quartier. Les électeur.rice.s ne peuvent choisir qu'un.e seul.e candidat.e sur le bulletin de vote et la.le candidat.e qui obtient le plus grand nombre de voix l'emporte. Toutefois, dans le cas d'**élections plurinominales**, plus d'un.e membre est élu.e et les électeur.rice.s peuvent donc choisir plus d'un.e candidat.e (jusqu'à un certain maximum). Par exemple, si six conseiller.ère.s sont élu.e.s pour l'ensemble de la municipalité, les

électeur.rice.s peuvent choisir jusqu'à six candidat.e.s sur leur bulletin de vote. Les six candidat.e.s ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élu.e.s au conseil.

Dans toutes les municipalités, il peut y avoir deux, trois, quatre candidat.e.s ou plus pour un poste au sein du conseil municipal, en fonction de la course. Un.e candidat.e est élu.e par **acclamation** s'il n'a pas d'adversaire ou si le nombre de candidat.e.s correspond au nombre de membres du conseil à élire. Dans ce cas, il n'y a pas de vote pour cette course.

Pour être candidat.e aux élections municipales en Nouvelle-Écosse, vous devez avoir atteint l'âge de 18 ans le jour de la nomination ou avant, avoir résidé dans la municipalité dans laquelle vous avez l'intention de vous présenter pendant au moins six mois avant le jour de la nomination, avoir obtenu un certificat de la municipalité confirmant que toutes les dettes et taxes dues à la municipalité ont été entièrement payées, et ne pas être considéré.e comme une "personne disqualifiée" en vertu de l'article 18 de la loi sur les élections municipales (Municipal Elections Act).